

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DU COMITÉ EXÉCUTIF NUMÉRO 2-4**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 19 mars 2025, le comité exécutif de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 2-4 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif afin d'amender les délégations de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat